

SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS

**RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE
CONCOURS INTERNE / TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2013

ÉPREUVE DE :
RÉPONSES À UNE SÉRIE DE QUESTIONS

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- ↳ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.**
- ↳ **Seul l'usage d'un stylo soit noir soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS

**RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE
CONCOURS INTERNE / TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2013

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Durée : 3 heures / Coefficient : 1

Réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Répondez aux six questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant bien soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

- **Question 1 : (5 points)**

Le « millefeuille territorial » : quelle réalité ?

Vous structurerez et développerez votre propos.

- **Question 2 : (4 points)**

Les collectivités territoriales et le développement économique des territoires.

Vous structurerez et développerez votre propos.

- **Question 3 : (4 points)**

Les outils du management pour motiver une équipe.

Vous structurerez et développerez votre propos.

- **Question 4 : (3 points)**

Les communes et la réforme des rythmes scolaires.

- **Question 5 : (2 points)**

L'accessibilité des espaces publics aux personnes handicapées.

- **Question 6 : (2 points)**

Les contrats de partenariat (ou partenariats public-privé).